



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4703

Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériels divers

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction de la Commande Publique

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4703 - CESSION DE MATERIEL INUTILISE - VENTE EN LIGNE DE MATERIELS DIVERS (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Ville de Lyon met en vente de gré à gré ses biens inutilisés par le système d'enchères publiques sur le site internet « Agorastore.fr ».

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Par délibération n° 2018-4192 du 5 novembre 2018 (art. 2.11), le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de « *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4 600 euros nets de taxes* ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Il vous est proposé la vente aux enchères des matériels figurant ci-dessous et dont la valeur finale d'enchères de certains articles est susceptible de dépasser ce seuil de 4 600 euros.

Quantité	Désignation	Fabricant	Référence	Année (n° de série)	Puissance	Montant de mise à prix (en €)
1	Scie à panneau	PUTSCH MENICONI	620 SP 620	1994 (94620098)	400v 6,4 kwh	6 000
1	Aspiration CORAL complète avec conduit	CORAL	Sans objet	2014	400 v	5 000
1	Mezzanine	MECALUX	Sans objet	Non précisée	Sans objet	4 600
1	Palan pont roulant	EUROPONT	500 Kg	2011 (08D575V59 175)	400 v 6,4 kwh	3 000
1	Compresseur avec cuve	MANNESMAN N	START 7	2014	400 v	2 000
1	Palan pont roulant	EUROPONT	1 500 Kg	Non précisée	400v 1,64 kwh	3 000

Par ailleurs, la Ville de Lyon a décidé de construire un centre social au 147 de l'avenue Général Frère à Lyon 8^{ème} nécessitant une lourde opération de travaux avec destruction préalable de plusieurs bâtiments.

La halle bouliste située sur cet espace, qui est un bien meuble démontable d'une surface d'environ 350 m², a d'ores et déjà pu faire l'objet d'une mise en vente dans le cadre de la

vente en ligne des biens inutilisés de la Ville de Lyon, charge à l'acquéreur de la déconstruire et de l'enlever. Cette cession évite ainsi à la Ville le coût de la destruction et de l'évacuation (9 800€ HT). Elle permet, en outre, le réemploi de cette structure de façon durable.

A l'issue des enchères, la Mairie de Corbas s'est portée acquéreur pour une somme de 49 350 € nets de taxes.

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018-4192 du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La vente des biens ci-dessus référencés est autorisée dans le cas où le prix de la dernière enchère dépasserait le seuil des 4 600 euros.
- 2- La cession d'une halle bouliste démontable est autorisée.
- 3- La sortie des biens du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 14.
- 4- M. le Maire est autorisé à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM